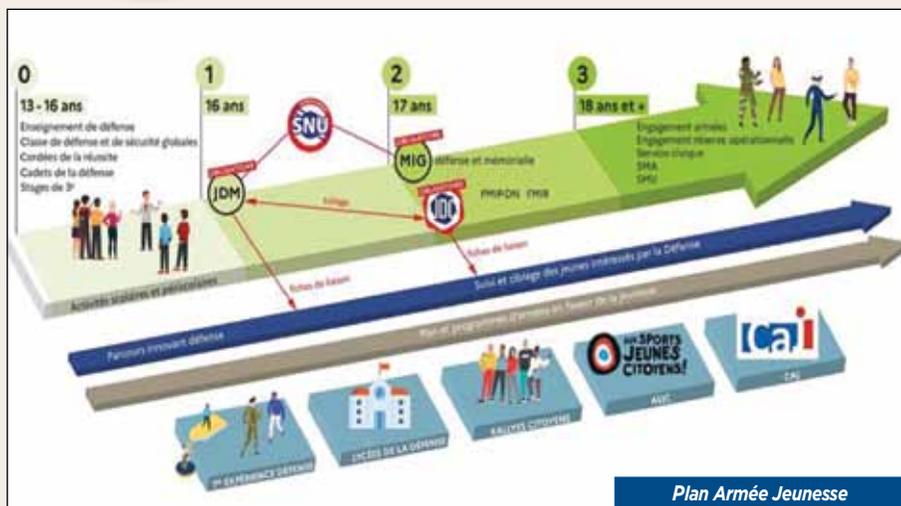




Les Armées et la jeunesse

La jeunesse est une priorité du ministère des Armées. Elle est au cœur des objectifs qu'il s'est fixés en matière d'attractivité des métiers de la Défense, de transmission d'une culture de Défense, de développement de la citoyenneté et de contribution à la cohésion de la nation.



Plan « Ambition armées-jeunesse »

Engagé depuis toujours auprès de la jeunesse, le ministère des Armées continue de mener une politique ambitieuse en faveur de l'intégration, de la cohésion et de l'apprentissage. Le 25 mars 2021 marque une nouvelle étape avec la mise en place du plan « Ambition armées-jeunesse » (PAAJ) dont l'objectif est de coordonner les différents dispositifs déjà existants en un seul et même parcours, dans le cadre du plan gouvernemental « **1 jeune - 1 solution** » et de la montée en puissance du Service national universel (SNU).

Pour placer le lien armées-jeunesse au cœur

de ses priorités, le ministère mobilise un large panel de dispositifs. Des « cordées de la réussite » aux réseaux de réservistes, en passant par la mission de service civique ou encore le Service militaire volontaire, il déploie de nombreuses actions à l'attention des 13-25 ans.

La jeunesse répond présente aux dispositifs mis en place par le ministère des Armées. Chaque année, près d'un million de jeunes entre 13 et 25 ans bénéficient des offres proposées : par exemple, 800 000 jeunes participent à la Journée défense et citoyenneté (JDC) chaque année et près de 2 000 jeunes apprentis étaient en poste au sein du ministère en 2020.

La DSNJ, un acteur de référence

Créée en 2017, la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) met en œuvre l'engagement du ministère des Armées auprès des jeunes. Aux côtés des Armées, directions et services, elle coordonne l'ensemble des actions menées en faveur de la jeunesse. Au sein du ministère, la DSNJ assure ainsi, par exemple, le pilotage du PAAJ et l'organisation de la JDC, obligatoire et universelle, pour tous les jeunes Français.

L'action du ministère a continué pendant la crise sanitaire

Malgré la pandémie du Covid-19, le ministère des Armées a poursuivi son action. Il a ainsi pallié certaines répercussions économiques de la crise en augmentant, entre autres, ses offres d'apprentissage de 25 % en 2021. Cette même année, le Service militaire volontaire (SMV) a permis, en outre, à 82 % des volontaires stagiaires de réussir leur intégration professionnelle. Par ailleurs, grâce à la mise en place de la JDC en ligne puis

d'une JDC adaptée sur une demi-journée, plus de 90 000 jeunes ont pu poursuivre leur parcours de citoyenneté en 2021.

Dans le cadre des « *Vacances apprenantes été 2020* », le ministère des Armées s'est également mobilisé pour permettre à près de 3 500 jeunes, âgés de 14 à 18 ans, de découvrir, le temps d'une journée, une unité militaire située près de chez eux. Baptisée « *Au cœur des armées* », cette journée s'est déroulée sur tout le territoire national et a généré de fructueuses rencontres entre la jeunesse et nos militaires.

Éveiller à l'esprit de défense

L'esprit de défense est au cœur du parcours de citoyenneté auquel le ministère des Armées contribue à l'intention des jeunes Français. Tout au long de sa scolarité, un jeune aura ainsi l'opportunité de développer son esprit de défense, d'engagement et de citoyenneté à travers des dispositifs pédagogiques en partenariat avec l'Éducation nationale, le comité des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 et la commission armées-jeunesse (CAJ).

Cette sensibilisation au lien armées-jeunesse-citoyenneté permet aux élèves d'acquérir de manière ludique des connaissances, des compétences et la culture nécessaires en matière de défense et de sécurité nationale à travers l'histoire, les enjeux de société et le patrimoine.



Stage de 3^e à l'hôpital d'Instruction des Armées de Percy



Journée Défense et Citoyenneté à Mayotte

Enseignement de défense

Tout au long de la scolarité, notamment au collège et au lycée, les jeunes élèves bénéficient d'un enseignement spécifique au thème de la Défense intégré dans les programmes pédagogiques de l'Éducation nationale.

Cet enseignement permet aux élèves d'acquérir des connaissances, des compétences et la culture nécessaire en matière de défense et de sécurité nationale à travers l'histoire et le patrimoine. Il constitue la première étape du parcours de citoyenneté créé par la loi du 28 octobre 1997 et est mis en œuvre par les enseignants de l'Éducation nationale.

Les extensions et mises en pratique de l'enseignement de défense sont multiples :

- le **concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD)** est organisé dans le cadre de la Défense. Créé en 1961, ce concours contribue à perpétuer le souvenir de l'engagement des combattants et à entretenir la mémoire de la Résistance et de

la Déportation, tout en renforçant le lien armées-jeunesse. Chaque année, plus de 47 000 élèves issus de plus de 2 000 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, les établissements français à l'étranger et les établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) participent à ce concours en présentant des travaux individuels ou collectifs ;

- les **trophées « Héritiers de Mémoire »** saluent les projets pédagogiques d'enseignement de défense au bénéfice d'élèves du primaire au lycée. Les projets récompensés témoignent de la volonté des élèves et de leurs enseignants d'approfondir leur connaissance de la Défense à travers son histoire, son patrimoine ou son univers.

Classes de défense

Le dispositif des « classes de défense » permet à des classes de collèges et de lycées d'être parrainées par une unité militaire incarnant ainsi la vitalité du lien armées-jeunesse à travers l'ensemble du territoire. Il témoigne

de la mobilisation de l'ensemble des Armées, directions et services pour un triple objectif : contribuer à la cohésion nationale, promouvoir l'esprit de Défense et garantir l'attractivité des métiers des armées.

Les classes de défense offrent des temps de rencontres et d'activités avec des militaires pour donner aux élèves des repères pour comprendre la défense et la sécurité nationale, à travers ses acteurs et ses enjeux, son histoire, sa mémoire et son patrimoine. Les classes de défense sont l'un des dispositifs majeurs du plan « **égalité des chances** » du ministère des Armées. Elles participent au lien armées – jeunesse. Il existe actuellement plus de 475 classes de défense réparties sur l'ensemble du territoire, impliquant plus de 11 875 élèves et plus de 200 entités des Armées, directions et services.



Cadets de la Défense

Cadets de la Défense

Le dispositif des cadets de la Défense consiste à accueillir des collégiens ou des lycéens au sein d'unités militaires dans le cadre d'un partenariat avec les établissements scolaires environnants. Il s'agit de centres implantés dans une unité militaire qui organise, hors temps scolaire, des activités éducatives, citoyennes, sportives et ludiques à destination des jeunes de 14 à 16 ans, scolarisés dans les collèges ou lycées partenaires environnants et encadrés par des militaires d'active ou de réserve et des enseignants volontaires.

Il existe 33 centres cadets, en partenariat avec 229 établissements scolaires, impliquant 1 000 élèves dont 23 % en éducation prioritaire. Sur les 33 centres cadets, 17 sont rattachés à l'armée de Terre, 4 à la Marine nationale, 5 à l'armée de l'Air et de l'Espace



Présentation du métier d'opérateur de prise de vue en opération

et 7 aux directions et services du ministère des Armées.

Stages de classe de troisième

Tous les élèves en classe de 3^e peuvent demander à effectuer leur stage découverte obligatoire d'une semaine dans un service du ministère des Armées. Trois dispositifs particuliers sont également proposés aux élèves issus d'établissements situés en réseaux d'éducation prioritaire et en réseaux d'éducation prioritaire renforcés :

Le dispositif « Semaine stage défense »

Les atouts de cette semaine « stage défense » sont multiples :

- découvrir l'environnement du ministère des Armées et ses missions ;
- appréhender la diversité des métiers proposés ;
- valoriser la diversité des métiers proposés au sein du ministère des Armées notamment, les métiers en tension dans une optique d'at-

tractivité ;

- maintenir le contact de proximité avec les jeunes afin de renforcer le lien armées-jeunesse.

Le dispositif « Tous en stage »

Depuis 2016, l'association « Tous en stage » permet à des élèves de 3^e de collèges situés en réseau d'éducation prioritaire d'effectuer leur stage de découverte obligatoire autour d'un parcours innovant. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Ambition armées-jeunesse » et la politique des stages sous convention, la Direction du service national et de la Jeunesse a signé un partenariat avec l'association « Tous en stage » afin de permettre à des jeunes issus de ces établissements de découvrir le ministère dans la diversité des métiers qu'il propose.

Le dispositif « Stage armée de l'Air »

Le stage de 3^e armée de l'Air permet, durant 4 jours, à des groupes de 25 élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire de décou-



Service civique au ministère des Armées

vrir les unités aéronautiques, les métiers pratiqués en leur sein et les parcours proposés au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Aux sports jeunes citoyens !

Le programme du ministère des Armées « Aux sports jeunes citoyens ! » s'inscrit dans le cadre du projet « *Héritage des Jeux Olympiques Paris 2024* »

dont l'objectif est de promouvoir les activités sportives et les valeurs citoyennes. En alliant sport, travail de mémoire et citoyenneté, il vise, par une pédagogie active, à favoriser la cohésion, le dépassement de soi et la solidarité.

En participant à un événement « Aux sports jeunes citoyens ! » on peut, en particulier :

- se mettre dans la peau d'un résistant le temps d'un « *escape game* » mémoriel,
- rencontrer un militaire sportif de haut niveau participant aux prochains Jeux Olympiques ou Paralympiques,
- se lancer en équipe dans une course d'orientation mémorielle basée sur l'histoire



Partenariat d'apprentissage entre la Marine et un lycée hôtelier

de son territoire,

- rencontrer des blessés de guerre en reconstruction par le sport participant aux « *Invictus games* ».

Étudier et se former

Le ministère des Armées accompagne les jeunes en cours d'orientation et de formation afin de favoriser l'égalité de chances, l'accès aux filières d'excellence et contribue à l'ouverture des métiers de la défense aux jeunes de tous horizons.

Cordées de la réussite et tutorat

Les Cordées de la réussite, consistent pour les élèves d'une grande école de la Défense à parrainer des lycéens méritants dont les capacités et le mérite sont reconnus mais dont le contexte familial et social peut brider l'ambition pour les accompagner dans leur projet d'intégration dans l'enseignement supérieur.



Participation aux 20 km de Paris



Cordée de la réussite entre un polytechnicien et un jeune

Les élèves de ces établissements sont admis au titre de l'aide à la famille (ayant-droit) et de l'aide au recrutement (BTS, classes préparatoires aux concours des grandes écoles de la Défense). Par ailleurs, 15 % des places en lycée sont réservées à des élèves boursiers. Ces lycées proposent des classes préparatoires à l'enseignement supérieur. Ces classes sont acces-

Le tutorat crée une relation privilégiée entre parrain et filleul. Outre le parrainage scolaire, de nombreuses activités sportives, scientifiques ou culturelles sont menées au profit des élèves tutorés.

sibles chaque année à 120 jeunes bacheliers, en priorité boursiers, dont le niveau ne permet pas d'intégrer directement une classe préparatoire mais désireux de passer les concours des grandes écoles de la Défense.

Les sept grandes écoles de la Défense participent à ce dispositif sont : l'École Polytechnique, l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, l'École navale, l'École de l'Air et de l'Espace, ISAE-SUPAERO, l'ENSTA Paris, et l'ENSTA Bretagne.

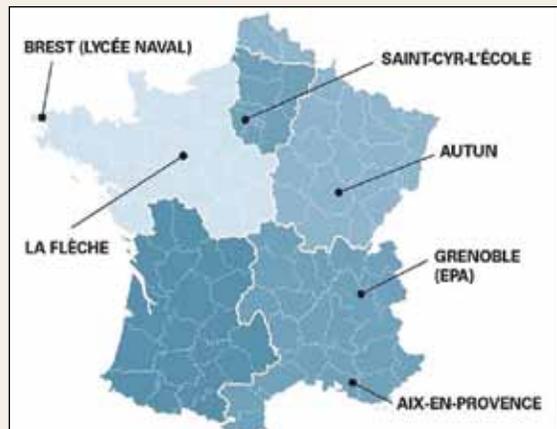
Stages conventionnés

Les stages conventionnés d'une durée maximale de 6 mois permettent à des jeunes de la 3^e à Bac + 7, d'acquérir des compétences, de

Le dispositif concerne 6 017 jeunes issus de 107 établissements bénéficiant du tutorat de 932 élèves des grandes écoles de la Défense.

Lycées de la Défense

Le ministère des Armées dispose de six lycées de la Défense répartis sur le territoire national : La Flèche, Saint-Cyr-L'École, Autun, Aix-en-Provence, Brest et Grenoble.



Les lycées militaires en France



Classe de Défense

mettre en œuvre les acquis de leur formation et de favoriser leur insertion socioprofessionnelle grâce à une expérience valorisante. Pour la plupart des étudiants, les stages conventionnés font partie intégrante de leur cursus universitaire car ces expériences professionnelles immersives sont prises

avant une rémunération.

Le contrat d'apprentissage au ministère des Armées c'est :

- un contrat de travail de 1 à 3 ans en fonction du diplôme préparé au service de la Défense ;
- un accès dès l'âge de 16 ans jusqu'à 29 ans révolus, pour tout niveau de diplôme (de CAP/BEP à Master) ;
- une rémunération versée en fonction de l'âge et du diplôme préparé ;
- un encadrement de chaque apprenti par un maître d'apprentissage.



Jeunes à l'Arc de Triomphe

en compte pour la validation de leur diplôme. Sous certaines conditions, et à partir de 44 jours ou 308 heures de présence effective, une gratification de

Cahier spécial réalisé par Gilbert Robinet pour le numéro 138 de la revue **ENGAGEMENT** de l'ASAF - (www.asafrance.fr) Source : <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeune>